Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20221213-22-252-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBERATION 22-252

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 décembre 2022

Date de la convocation : 6 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M Patrice AMBROSIONI, M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO.

Ont donné pouvoir : M. Christian BOREL à M. Thierry SALLANDRE, Mme Dalila BRAHMI à M. Jean-Paul PHILY, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE à M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Martine FAÏTA à M. Frédéric BELMONTE, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Maryline SILVESTRE, M. Isidore POLO à M. Denis PEILLOT, M. Jean PROENÇA à M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absent suppléé : M. Christian PETREQUIN représenté par Mme Céline MESSINA.

Secrétaire de séance : M. Richard BONNEFOUX.

OBJET : **EAU** : Tarifs des interventions du service des eaux sur les communes gérées en régie

Rapporteur : Max KECHICHIAN

NOTE DE SYNTHESE

La compétence eau potable est exercée par Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1er janvier 2020. Le service public de l'eau est exploité en régie sur la ville de Vienne et sur une partie de la commune de Chonas l'Amballan. De plus, le périmètre de la régie sera étendu à la commune des Côtes d'Arey à partir du 1er avril 2023. Il convient de fixer les modalités tarifaires d'intervention du service en régie à compter de janvier 2023.

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte les modalités de réalisation des travaux de branchement ou de réparation de fuites. En effet, compte-tenu de l'extension du périmètre de la régie, il est prévu d'externaliser une partie des travaux (notamment les constructions de branchements neufs) qui seront réalisés soit en régie, soit par le prestataire retenu.

Afin prendre en compte le fait qu'une partie des branchements sera sous-traitée et la revalorisation des coûts d'intervention de la régie, il est proposé :

1. De revoir les natures de prestations prévues au bordereau des prix de la régie afin qu'il soit identique à celui du marché de travaux à bon de commande ;
2. De constituer des prix unitaires moyennés sur la base des coûts réels d'intervention en régie, et des coûts du marché à bon de commande, avec un ratio de 2/3 d'interventions en régie et 1/3 de sous-traitance.

De plus, afin de tenir compte de la conjoncture actuelle, il est proposé de majorer les coûts de fourniture et pose des pièces de l'inflation 2022, au lieu de l'augmentation antérieurement appliquée de 1,2 %.

Les tarifs des interventions proposés sont annexés à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 24 novembre 2022 et de ce jour,

VU l'avis de la commission de l'eau et de l'assainissement du 30 novembre 2022,

VU les tarifs annexés à la présente délibération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

FIXE le tarif des interventions de la régie de l'eau selon le document annexé à la présente délibération,

DIT que ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment des travaux,

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1er janvier 2023 sur Vienne et Chonas l'Amballan (partie régie) et à compter du 1er avril 2023 pour les Côtes d'Arey,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 19/12/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Tarifs d'intervention 2023 du service des eaux sur la Ville de Vienne et la commune de Chonas l'Amballan et les Cotes d'Arey à compter du 1er avril 2023

A / PARTICIPATION A L'EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS pour la partie placée sous la voie publique comportant, découpe de l'enrobé, ouverture et remblaiement de la tranchée, mise en décharge des déblais, fourniture et pose du collier de prise en charge, robinet de prise en charge, bouche à clé, tuyauterie et réfection de la chaussée sur une longueur précisée dans l'article et hors regard et équipements du poste de comptage

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
A 1.1	Branchement PEHD 25mm (0-3ml)	Forfait	1 410,00 €
A 1.2	Branchement PEHD 25mm (3-6ml)	Forfait	1 703,00 €
A 1.3	Branchement PEHD 25mm (6-9ml)	Forfait	2 041,00 €
A 1.4	Branchement PEHD 25mm plus value par ml supplémentaire au dela de 9ml	M	168,00 €
A 1.5	Plus value article A 1.1 sous voirie départementale	Forfait	126,00 €
A 1.6	Plus value article A 1.2 sous voirie départementale	Forfait	169,00 €
A 1.7	Plus value article A 1.3 sous voirie départementale	Forfait	233,00 €
A 1.8	Plus value par ml supplémentaire au dela de 9ml voirie départementale	M	199,00 €
A 1.9	Plus value artice A 1.1 pour branchement PE32mm	Forfait	60,00 €
A 1.10	Plus value artice A 1.2 pour branchement PE32mm	Forfait	60,00 €
A 1.11	Plus value artice A 1.3 pour branchement PE32mm	Forfait	60,00 €
A 1.12	Plus value branchement >9ml PEHD 32mm par mètre supplémentaire sous voirie communale	M	171,00 €
A 1.13	Plus value branchement >9ml PEHD 32mm par mètre supplémentaire sous voirie départementale	M	203,00 €
A 1.14	Plus value artice A 1.1 pour branchement PE40mm	Forfait	118,00 €
A 1.15	Plus value artice A 1.2 pour branchement PE40mm	Forfait	118,00 €
A 1.16	Plus value artice A 1.3 pour branchement PE40mm	Forfait	118,00 €
A 1.17	Plus value branchement >9ml PEHD 40mm par mètre supplémentaire sous voirie communale	Forfait	175,00 €
A 1.18	Plus value branchement >9ml PEHD 40mm par mètre supplémentaire sous voirie départementale	Forfait	206,00 €

B / POSTES DE COMPTAGE

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
B 1.1	Type préfabriqué béton Ø800 - Tampon fonte 400 KN Ø600 articulé	Unité	700,00 €
B 1.2	Type préfabriqué béton 1000 x 1000 - Tampon fonte 400 KN Ø600 articulé	Unité	1 040,00 €
B 1.3	Type préfabriqué béton 800 x 600 - Tampon acier galvanisé avec poignée et articulé 125KV	Unité	758,00 €
B 1.4	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 125 kN pour un seul compteur DN15	Unité	578,00 €
B 1.5	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 250 kN pour un seul compteur DN15	Unité	603,00 €
B 1.6	Type préfabriqué composite multicompteurs pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 125 kN (prix par poste de comptage pour compteur DN15)	Unité	570,00 €
B 1.7	Type préfabriqué composite multicompteurs pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 250 kN (prix par poste de comptage pour compteur DN15)	Unité	602,00 €
B 1.8	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 125 kN pour un seul compteur DN20	Unité	634,00 €
B 1.9	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 250 kN pour un seul compteur DN20	Unité	665,00 €
B 1.10	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 125 kN pour un seul compteur DN32	Unité	1 247,00 €
B 1.11	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 250 kN pour un seul compteur DN32	Unité	1 346,00 €
B 1.12	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 125 kN pour un seul compteur DN40	Unité	1 283,00 €
B 1.13	Type préfabriqué composite pré-isolé enterré cadre et tampon fonte 250 kN pour un seul compteur DN40	Unité	1 381,00 €

C/ POSE D'UN COMPTEUR Y COMPRIS FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES RACCORDS

A la suite de la création d'un branchement ou pour remplacement d'un compteur non adapté aux consommations précisées par l'abonnement

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
C 1.1	Diamètre 15 mm	Unité	55,88 €
C 1.2	Diamètre 20 mm	Unité	72,91 €
C 1.3	Diamètre 25 mm	Unité	78,85 €
C 1.4	Diamètre 30 mm	Unité	105,03 €
C 1.5	Diamètre 40 mm	Unité	162,86 €
C 1.6	Diamètre de 50 à 125 mm	Unité	202,99 €

D/ REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU HORS D'USAGE

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
D 1.1	Diamètre 15 mm	Unité	127,54 €

D 1.2	Diamètre 20 mm	Unité	138,47 €
D 1.3	Diamètre 25 mm	Unité	149,63 €
D 1.4	Diamètre 30 mm	Unité	317,65 €
D 1.5	Diamètre 40 mm	Unité	452,24 €

E / PRISE D'EAU NON AUTORISEE ET SANS COMPTAGE

A la suite d'une prise d'eau non autorisée et sans comptage ; si nécessaire, les frais de travaux de remise en conformité seront facturés au tarif en vigueur.

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
E 1.1	Suivi de la mise en conformité technique et administrative de l'installation	Forfait	350,92 €

F / FOURNITURE ET FRAIS DE POSE DE PIECES DE ROBINETTERIE

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
F 1.1	Diamètre 15 mm (Fourniture et pose du robinet seul)	Forfait	34,02 €
F 1.2	Diamètre 20 mm (Fourniture et pose du robinet seul)	Forfait	46,81 €
F 1.3	Diamètre 25 mm (Fourniture et pose du robinet seul)	Forfait	50,29 €
F 1.4	Diamètre 30 mm (Fourniture et pose du robinet seul)	Forfait	77,26 €
F 1.5	Diamètre 40 mm (Fourniture et pose du robinet seul)	Forfait	106,98 €
F 1.6	Diamètre 50 mm (Fourniture et pose du robinet seul)	Forfait	154,90 €
F 1.7	Diamètre 15 mm (Fourniture et pose des pièces de raccord)	Forfait	55,88 €
F 1.8	Diamètre 20 mm (Fourniture et pose des pièces de raccord)	Forfait	72,91 €
F 1.9	Diamètre 25 mm (Fourniture et pose des pièces de raccord)	Forfait	78,85 €
F 1.10	Diamètre 30 mm (Fourniture et pose des pièces de raccord)	Forfait	105,03 €
F 1.11	Diamètre 40 mm (Fourniture et pose des pièces de raccord)	Forfait	162,86 €
F 1.12	Diamètre 50 mm (Fourniture et pose des pièces de raccord)	Forfait	202,99 €
F 1.13	Diamètre 15 mm (Fourniture et pose clapet anti-pollution)	Forfait	22,47 €
F 1.14	Diamètre 20 mm (Fourniture et pose clapet anti-pollution)	Forfait	27,91 €
F 1.15	Diamètre 25 mm (Fourniture et pose clapet anti-pollution)	Forfait	37,25 €
F 1.16	Diamètre 30 mm (Fourniture et pose clapet anti-pollution)	Forfait	51,71 €
F 1.17	Diamètre 40 mm (Fourniture et pose clapet anti-pollution)	Forfait	60,37 €
F 1.18	Diamètre 50 mm (Fourniture et pose clapet anti-pollution)	Forfait	67,13 €

G/ ETALONNAGE COMPTEUR

A la demande de l'abonné, le compteur peut-être vérifié par un organisme agréé. Si le compteurest exact ou sous-compte,

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
G 1.1	15 mm - 20 mm	Forfait	60,37 €
G 1.2	25 - 30 - 40 mm	Forfait	79,05 €
G 1.3	50 - 60 mm	Forfait	119,30 €
G 1.4	80 - 100 mm	Forfait	198,08 €
G 1.5	150 mm	Forfait	388,59 €

H/ CONTRÔLE DES DISPOSITIFS DE PRELEVEMENT, PUITS, FORAGE

Tous contrôles de dispositif de prélèvements, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
H1.1	Déplacement, contrôle et rédaction d'un rapport	Forfait	62,07 €

I/ COUT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE, MISE A DISPOSITION VEHICULE ET MATERIEL

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
I 1.1	agent d'intervention / heure (de jour du lundi au samedi)	H	22,76 €
I 1.2	agent d'encadrement / heure (de jour du lundi au samedi)	H	35,42 €
I 1.3	agent d'intervention / heure (de nuit 22h-7h, dimanche et jours fériés)	H	45,53 €
I 1.4	agent d'encadrement / heure(de nuit 22h-7h, dimanche et jours fériés)	H	70,85 €
I 1.5	Berlines Utilitaires / heure	H	7,76 €
I 1.6	Poids lourds / heure	H	21,76 €
I 1.7	Polybennes / heure	H	34,17 €
I 1.8	Tracto et mini pelles / heure	H	28,93 €
I 1.9	Hydrocureuses sur remorques-compresseurs / heure	H	5,25 €

J/ BRIS DE COLLIERS ANTI FRAUDE OU REMISE EN EAU NON AUTORISEE

A la suite d'un bris de collier anti-fraude ou d'une remise en eau non autorisée

Référence article	Libellé article	Unité	TARIF AU 1ER JANVIER 2023 €HT
J 1.1	Déplacement sur site, repose d'un collier anti fraude et contrôle du bon fonctionnement du poste de comptage	Forfait	176,63 €

K/TRAVAUX DIVERS

Les travaux et fournitures non décrits ci-dessus sont effectués et facturés au prix de revient = prix d'achat des fournitures majoré de 10% pour frais généraux + main d'œuvre et déplacement au tarif en vigueur tel que définis ci-dessus.